

E&D

1 JUILLET 2015

L'EDUCATION MORALE ET CIVIQUE

**Le principal enjeu  
de l'égalité des chances  
à l'école.**

# EDUCATION MORALE ET CIVIQUE

## 1 - les théories du développement moral

- L'éducation morale selon DURKHEIM
- La théorie du développement moral d'après J. PIAGET
- La théorie du développement moral de L.KOHLBERG et J.HABERMAS

# L'éducation morale selon DURKHEIM

**Le sentiment du bien est identifié au sentiment du devoir**

**La morale est réduite au conformisme social**

**La transcendance est passée de Dieu à la société sur laquelle à été transféré le sentiment de  
« sacré » (PAGONI)**

- DURKHEIM considère que l'autonomie morale est une illusion. La morale est faite par la société et pour la société, elle est relative et la seule autonomie qu'ait réellement l'individu est celle de la connaissance de sa raison d'être et d'y adhérer délibérément sans pouvoir la modifier.
- Agir moralement c'est se conformer aux règles de la morale.
- C'est le maître qui révèle la règle à l'enfant. Ce maître laïque est l'organe d'une grande qualité morale qui le dépasse et d'où lui vient l'autorité nécessaire pour que la règle apparaisse obligatoire à l'enfant.
- S'il faut punir, s'est essentiellement pour empêcher la discipline de perdre son autorité, la souffrance infligée à l'enfant n'est qu'une conséquence secondaire.
- C'est une morale fondée sur le respect unilatéral, ou la règle est respectée par la contrainte.

# Le développement moral selon J.PIAGET

**Le sentiment du bien remplace celui du devoir au fur et à mesure du développement de l'enfant**

- 1 Aucune réalité morale n'est entièrement innée et toute morale est relative à la société qui l'a secrétée.
- 2 Il n'y a donc pas de morale sans une éducation morale.
- 3 Deux types de morale coexistent chez l'adulte. Elles sont distinctes chez l'enfant et ne se réconcilient qu'à l'adolescence.

# Le développement moral selon J.PIAGET

- 4 Au départ, c'est le respect qui constitue le sentiment fondamental qui rend possible l'acquisition des notions morales.
- 2 types de respect différents correspondent aux 2 types de morale :
- le respect unilatéral qui est basé sur un rapport de contrainte
  - le respect mutuel qui est basé sur un rapport de coopération.

Le développement naturel de l'enfant évolue du respect unilatéral (obéissance aveugle à une source d'autorité) au respect mutuel qui, par l'intermédiaire de la coopération, permet un échange égalitaire de points de vue.

# LE DÉVELOPPEMENT COGNITIF

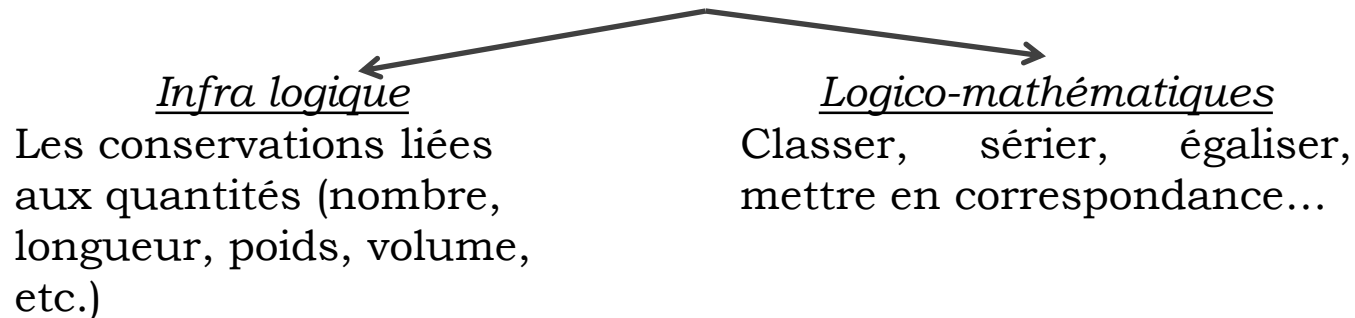
## La période sensori-motrice (0-2 ans)

L'enfant découvre son environnement et communique avec le monde principalement par le biais de ses sens et par ses actions motrices.

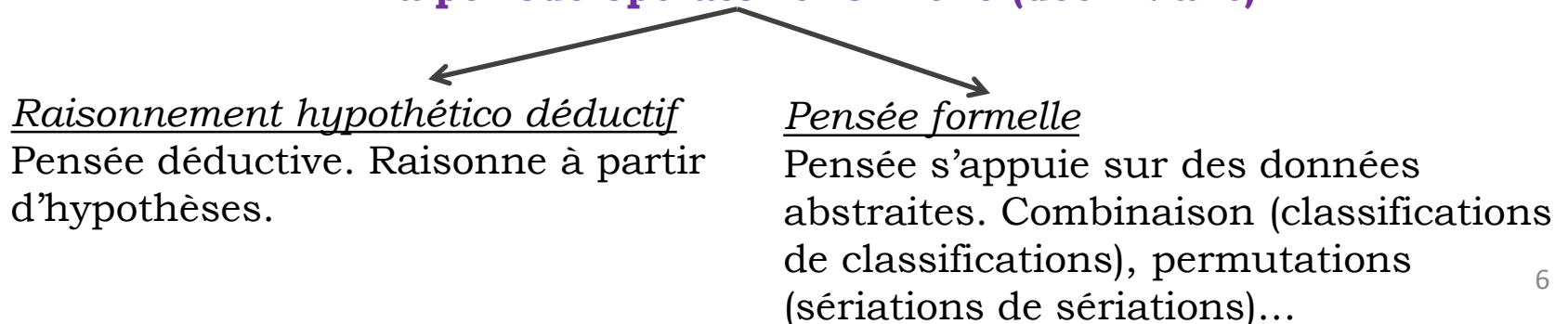
## La période préopératoire (2-7 ans)

L'enfant élabore une pensée symbolique qui lui permet de constituer des représentations sur lesquelles s'appuyer pour construire des liens causaux.

## La période opératoire concrète (7-12 ans)



## La période opératoire formelle (dès 12 ans)



# ***Développement du jugement moral selon PIAGET***

- Avant 7ans, stade du réalisme moral défini par une moralité fondée sur l'obéissance aveugle à l'adulte, incapable d'interprétation.
  - *C'est le stade de l'hétéronomie, celui d'une morale constituée à partir de la seule obéissance à l'adulte :*
  - *(a) Le sujet se contente d'intérioriser la règle morale et ne cherche pas à en rendre raison;*
  - *(b) la moralité d'un sujet est jugée en fonction de la matérialité de ses actes, plutôt qu'à partir de ses intentions;*
  - *(c) la gravité de l'acte fautif est fonction de sa visibilité;*
  - *(d) la gravité de la punition est le critère de celle de la faute.*

# ***Développement du jugement moral selon PIAGET***

- *À partir de 7 ans, l'enfant évolue vers une moralité autonome, stade de la coopération. L'enfant envisage la sanction dite de réciprocité, proportionnelle à l'acte fautif.*
  - *L'élève autonome fait dépendre son obéissance à la règle, qu'il s'est appropriée, à la légitimité qu'il lui octroie.*
  - *Il est capable de la justifier.*
  - *L'idée régulatrice est celle de justice. La sanction n'est plus considérée comme simple expiation de la faute par la souffrance, mais la sanction par réciprocité est envisagée. Il s'agit de réparer le dommage causé. La sanction doit être proportionnelle à l'acte fautif et logiquement corrélée à ce dernier. (Education morale au-delà de la citoyenneté Fouad NOHRA)*



# Le modèle de KOHLBERG

- le développement moral est :
  - Séquentiel : il se développe par étapes successives qu'on ne peut devancer.
  - Irréversible : une fois un stade acquis, on ne régresse pas à un stade antérieur
  - Intégratif : parvenu à un stade on comprend les raisonnements des stades précédents.
  - Transculturel : dans toutes les cultures, le développement moral suit les mêmes étapes.

# Le modèle de KOHLBERG

## ***"Niveau pré conventionnel.***

- *Prédominance de l'intérêt personnel et du risque encouru*
- **1<sup>er</sup> stade: Orienté vers les punitions et l'obéissance.**(2-6 ans) Eviter les punitions et l'obéissance aveugle sont des valeurs en soi. Par exemple, voler si on croit qu'on ne peut pas se faire arrêter, ne pas voler si on croit qu'on se fera arrêter par la police ou autre autorité.
- **2<sup>e</sup> stade: Orienté vers l'intérêt personnel.**(5-7 ans) La bonne action est ce qui satisfait ses propres besoins et à l'occasion les besoins des autres. Les relations humaines sont vues comme un marché. La réciprocité et l'égalité y sont présentes, mais toujours sous l'angle physique pratique. Par exemple, voler pour les avantages matériels que ça rapporte, ne pas voler si les avantages sont moindres que les inconvénients.

# Le modèle de KOHLBERG

## ***Niveau conventionnel.***

- *C'est la logique du groupe qui prédomine*
- ***3<sup>e</sup> stade : Orienté vers l'accord interpersonnel.***(7-12 ans) Sa principale interrogation est : que va-t-on penser de moi ? Une action est bonne quand elle plaît aux autres, les aide et en reçoit approbation. Par exemple on ne vole pas pour ne pas faire de peine à quelqu'un ou on vole pour faire plaisir à quelqu'un.
- ***4<sup>e</sup> stade: Orienté vers « la loi et l'ordre ».***(10-15 ans) Orienté vers l'autorité, les règles établies et le maintien de l'ordre social. Une bonne action consiste à faire son devoir, montrer du respect pour l'autorité, et maintenir l'ordre social pour lui-même. Par exemple, on ne vole pas parce que c'est interdit par la loi ou on vole pour éviter d'être accusé de non-assistance à personne en danger.

# Le modèle de KOHLBERG

- **Niveau post-conventionnel, autonome, « à principes »**
- **5° stade: Orienté vers un contrat social légaliste.** Une bonne action tend à être définie d'après les droits individuels généraux, et de normes, qui ont été étudiés d'un œil critique et acceptés par l'ensemble de la société. On y voit l'accent sur le « point de vue légal » mais avec la possibilité de changer la loi d'après des considérations rationnelles d'utilité sociale (plutôt que de bloquer à « la loi et l'ordre » du 4<sup>e</sup> stade). Par exemple, on vole si on le croit justifié par des circonstances hors de l'ordinaire ou on ne vole pas si on croit que cela bouleversera les ententes faites avec le propriétaire du bien.
- **6° stade: Orienté vers des principes éthiques universels** Le bien est défini par une décision de conscience, en accord avec un principe éthique choisi de façon autonome et répondant à la compréhension logique, l'universalité et la cohérence. On agit alors selon des valeurs morales qu'on se donne et qui priment sur le respect des lois. On est prêt à défendre un jugement moral minoritaire. On peut enfreindre une loi qu'on juge injuste ou juger injuste une action permise par la loi. Par exemple, on peut voler pour sauver une vie ou s'abstenir de voler pour ne pas briser l'équilibre entre les personnes."

# EDUCATION MORALE ET CIVIQUE

- **L'éducation morale ne peut être :**
  - ni un cours de morale
  - ni un cours sur les valeurs de la république.

# EDUCATION MORALE ET CIVIQUE

## Quel objectif?

- **Le seul possible :**

**Permettre aux élèves d'être autonomes moralement.**

**C'est-à-dire d'être capable de juger de la règle commune à laquelle ils décideront de se soumettre.**

# EDUCATION MORALE ET CIVIQUE

- **Quatre raisons justifient l'autonomie morale comme l'objectif :**
  - **notre mission**
  - **les théories du développement moral**
  - **les diagnostics faits de la situation de l'école**
  - **l'évolution de la société**

# EDUCATION MORALE ET CIVIQUE

## 1 - notre mission

- Il est bien de la responsabilité de l'école de former des citoyens libres, donc capables de juger de la règle commune et de décider de s'y soumettre.
- Une société ne peut être vraiment démocratique que si ses citoyens sont libres donc autonomes.



# EDUCATION MORALE ET CIVIQUE

## 2 – Les théories du développement moral

- Elles préconisent toutes l'autonomie morale pour que le citoyen soit libre.

(par des méthodes différentes entre celle de DURKHEIM d'un côté et toutes les autres de l'autre)

# EDUCATION MORALE ET CIVIQUE

## 3 - Les diagnostics faits de la situation de l'école

	Cognitif		
	Figuratif	Oscillation	Opératif
2nde professionnelle	32%	35%	33%
2GT M. SEMBAT	20%	41%	39%
TSTI2D M SEMBAT	32%	32%	36%
TS SVT M SEMBAT	9%	29%	62%
2NDE GT ST JUST	0%	30%	70%
TS SI M SEMBAT	3%	12%	85%

Jugement moral		
Hétéronomie	Intermédiaire	Autonomie
85%	12%	3%
48%	32%	20%
24%	56%	20%
35%	41%	24%
0%	57%	43%
0%	53%	47%

# Les conséquences à tirer de ce constat

- Le point le plus discriminant est l'autonomie morale.
- L'accès au mode opératoire de la pensée ne vient qu'en deuxième, même si la sortie d'un mode exclusivement figuratif, l'accès à la coopération, à la décentration, au mode opératoire concret est indispensable pour accéder au premier point.
- L'autonomie morale et l'accès à un mode opératoire de la pensée, compétences indispensables à la réussite scolaire, sont acquises principalement dans le milieu familial.
- Ce handicap social concerne aussi bien les élèves en difficulté scolaire orientés dans des filières professionnelles industrielles peu demandées que des élèves en réussite en filière S.

# EDUCATION MORALE ET CIVIQUE

## 4 - L'autonomie morale comme enjeu de société

Si l'autonomie, morale en particulier, est une condition essentielle à la réussite scolaire, l'évolution de notre société fait qu'elle est également devenue un enjeu de société capital.

- D'après Jacques LALANNE, la population adulte agit en général d'après des motifs conventionnels correspondant aux niveaux 3 et 4. Seulement 20 à 25% de la population atteindrait les stades 5 et 6, et seulement de 5 à 10% pour le niveau 6.
- Toujours d'après Jacques LALANNE, les personnes prennent leur décision d'action dans 50 % des cas en cohérence avec leur niveau de développement moral et dans 25% des cas en cohérence avec les deux stades adjacents.
- Le passage d'une société fortement hétéronome vers ce qui correspond plus à de l'anomie, demande effectivement aux nouvelles générations, plus d'autonomie pour décider par eux même d'adhérer aux règles et valeurs communes.

# **L'amélioration de la compétence morale des adolescents**

- les conditions qui, pour KOHLBERG, sont à respecter :
- 1 - Les adolescents doivent pouvoir bénéficier d'occasions régulières de discussions morales.
- 2 - Il doit y avoir une préoccupation constante de l'équité dans ces discussions
- 3 - Les adolescents doivent être exposés régulièrement à des occasions de décentration cognitive
- 4 - Ils doivent être régulièrement confrontés à des raisonnements moraux qui sont au stade immédiatement supérieur au leur.
- 5 - Ils doivent avoir des occasions régulières de participation à des prises de décisions communes.
- 3 autres conditions doivent être associées aux précédentes pour créer les conditions favorables au développement moral des adolescents : la démocratie, l'équité et le sens de la communauté.

# EDUCATION MORALE ET CIVIQUE

## Le projet du ministère

- "une école exigeante et bienveillante, qui favorise l'estime et la confiance en soi, une attitude compréhensive et ferme des enseignants qui encouragent l'autonomie et l'esprit de coopération. Les valeurs inscrites dans la déclaration des droits de l'homme et dans la constitution sont promues par tous les personnels, dans tous les enseignements. Elles concernent les principes d'autonomie et de la coexistence des libertés, ceux de discipline et de la communauté des citoyens et enfin le goût du dialogue et de la confrontation des idées, le développement de l'esprit critique, l'intérêt porté à la recherche de la vérité. Ces valeurs et ces normes ne peuvent se transmettre à l'école que dans des situations pédagogiques et éducatives où elles sont activement impliquées."

Extrait des principes généraux du Projet d'Enseignement Moral et Civique.

C.S.P. 3 juillet 2014

# EDUCATION MORALE ET CIVIQUE

## Le projet du ministère

- **Formation initiale**

- Compte tenu de l'importance de ses buts et de la complexité des notions qu'elle mobilise, la formation à l'EMC ne peut pas être un simple élément parmi d'autres des conditions d'exercice du métier. Elle a un contenu spécifique clairement identifié et suppose de la part des étudiants et des stagiaires la compréhension de ses finalités, l'appropriation des concepts qui l'organisent (autonomie, norme, égalité des droits, citoyenneté, laïcité...), l'initiation aux grands courants de la philosophie morale et aux théories psychologiques du développement moral.
- Elle suppose aussi la connaissance de l'histoire et de l'actualité des débats dont cet enseignement a été et reste l'objet, ainsi que la connaissance des éléments de culture juridique propres à les éclairer.
- La formation à l'EMC implique également une réflexion approfondie sur l'engagement moral du choix d'éduquer et sur les exigences éthiques et déontologiques que ce choix impose aux enseignants.
- Elle exige enfin une formation pédagogique et didactique sur les conditions d'effectuation de l'EMC et sur les supports appropriés ou utiles pour le mener à bien.

# **L'accès à l'autonomie morale**

## **Un plan d'action possible**

**1<sup>er</sup> objectif : L'accès au stade opératoire concret**

**Quelle pédagogie mettre en œuvre pour faire accéder les élèves au stade opératoire concret et sortir d'un mode de fonctionnement de la pensée prioritairement figuratif?**



# L'accès à l'autonomie morale

## Un plan d'action possible

### **2ème objectif : L'accès l'autonomie morale**

(Pour avoir accès à l'autonomie morale, tout comme pour l'accès à la pensée opératoire, il faut être capable de décentration, tout comme être capable de penser la réciprocité et la coopération.)

- Créer un cadre ferme et bienveillant
- Instaurer des cours d'éducation morale
- Faire de l'accès à l'autonomie morale une préoccupation dans tous les cours
- Impliquer les élèves dans la définition de la règle

# EDUCATION MORALE ET CIVIQUE

- **Quelles sont les conditions pour réussir?**

# **L'accès à l'autonomie morale**

## **Les conditions préalables**

- **1– Une école qui ne maintienne pas l'élève dans l'hétéronomie**
- **2 – Une conception et une mise en œuvre de la règle par les enseignants qui ne maintiennent pas les élèves dans l'hétéronomie**
  - 2.1 La conception de la règle**
  - 2.2 -La manière de faire respecter la règle**

# La conception de la règle

- **Exemples correspondant au niveau 4**
- Ces exemples concernent une conception de la règle de niveau 4 par rapport au modèle de KOHLBERG, où il s'agit de faire appliquer la loi, sans remise en cause de cette dernière même si elle est en contradiction avec l'objectif de viser l'autonomie morale :
- Renvoyer un élève de cours parce qu'il n'a pas pris ses affaires ou qu'il ne travaille pas.
- Considérer que cette sanction (punition pour la circulaire) aura une quelconque portée éducative en le justifiant à partir de la légalité de cette mesure.
- Décider d'un contrôle parce qu'un noyau significatif d'élèves est trop agité.
- Exiger des excuses comme sanction conformément à la liste des punitions possibles. (et penser que ces excuses imposées permettront de faire évoluer l'élève vers l'autonomie morale.)

# La conception de la règle

- **Exemples correspondant au niveau 3**
- Face à une agression grave de l'un de leurs collègues par un élève, l'ensemble de l'équipe éducative intervient face à la classe, mettant en opposition directe un groupe contre l'autre.
- Un membre de l'équipe interpelle directement des élèves croisés dans un couloir pour leur reprocher personnellement l'incident précédent, même s'il s'agit d'un acte individuel.
- Il y a là un positionnement où la solidarité au sein de l'équipe éducative est privilégiée et ne peut provoquer qu'une opposition clan contre clan alors qu'au départ, il s'agit d'un problème individuel.

# La conception de la règle

- **Exemples correspondant au niveau 2**
- pouvoir être en retard et exiger que l'élève ne le soit pas
- avoir son téléphone branché en cours et même éventuellement répondre.
- ne pas faire la queue à la demi-pension
-

# EDUCATION MORALE ET CIVIQUE

- **Est-ce un objectif réaliste?**

## EDUCATION MORALE ET CIVIQUE

### **Est-ce un objectif réaliste?**

- Accéder au mode opératoire de la pensée
- Créer un cadre ferme et bienveillant
- Instaurer des cours d'éducation morale
- Faire de l'accès à l'autonomie morale une préoccupation dans tous les cours
- Impliquer les élèves dans la définition de la règle



# Quelle synthèse?

- Une classe coopérative :
  - un projet complet d'éducation morale à l'école,
  - le meilleur des plans contre la violence pour le collège,
  - la possibilité de s'engager individuellement et efficacement pour l'égalité des chances en se libérant de tous les conservatismes.

- "On dira peut-être que, pour remplacer le verbiage scolastique dont on reconnaît la relative ou totale efficacité, mais qui est du moins à la portée de tous les éducateurs, nous proposons des solutions qui nécessitent une reconsidération scolaire bien aléatoire.
- Mais qui donc a pu prétendre qu'une réalité aussi complexe que la moralité, qui est une formation harmonieuse de l'homme, pouvait naître d'une formule ou d'un simple aménagement des processus scolaires qui ont ostensiblement fait faillite. Ce n'est jamais par des voies de facilité qu'on tourne le dos à l'erreur; ce n'est pas par la privation de liberté qu'on prépare à la liberté; ce n'est pas par la défense et le dressage qu'on habitue les individus à affronter la vie.
- La construction de l'homme vaut qu'on passe enfin de la théorie et des velléités à la réalisation effective dans l'ensemble de nos classes, par une pédagogie adaptée aux impérieuses exigences de notre siècle.
- Nous n'avons donc pas, pour un meilleur rendement moral de l'Ecole, de recette particulière dont nous pourrions vous donner le secret. Nous vous disons : modernisez votre pédagogie, prenez conscience des erreurs et des méfaits de l'Ecole traditionnelle. Ce sont là des effets de l'immoralité d'un régime que vous devez travailler à transformer et à humaniser. Soyez des éducateurs et des citoyens dignes de votre éminente fonction.
- Il n'y a pour vous et pour vos élèves de vrai progrès moral qu'à ce prix."
- C.FREINET 1960